

**RÉPONSES D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1
DE ROEE**

RÉSEAUX AUTONOMES

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DU ROEE NO. 1
HQD – Plan d’approvisionnement 2014-2023
RÉGIE DE L’ÉNERGIE - DOSSIER R-3864 -2013**

**MESURES DE GESTION DE LA DEMANDE EN PUISSANCE – RÉSEAUX
AUTONOMES**

5. **Référence :** (i) HQD-2, Document 1, page 19 de 23

(i) « *En vue d’exploiter les moyens de GDP identifiés dans le PTÉ, le Distributeur mettra l’emphase sur les actions suivantes :*

- *Maximiser l’utilisation de l’électricité interruptible et assurer une reconduction 7 annuelle de l’option d’électricité interruptible à Opitciwan ;*
- *Sensibiliser la clientèle sur les gestes appropriés à poser durant l’hiver pour 9 réduire leur consommation en période de pointe ;*
- *Mettre en place les mécanismes nécessaires pour permettre de procéder à des appels au public dans les réseaux autonomes. Dès l’hiver 2013-2014, le Distributeur entend prioriser les réseaux de Schefferville et des Îles-de-la-Madeleine ;*
- *Évaluer le potentiel commercialisable des mesures identifiées dans le PTÉ et valider leur impact sur les besoins en puissance ;*
- *Développer de nouvelles interventions et poursuivre la vigie des approches commerciales adaptées en réseaux autonomes. » (Nous soulignons)*

Question 5 :

5.1 Veuillez indiquer quelles sont les mécanismes qui ont permis au Distributeur de procéder à des appels au public dans les réseaux autonomes durant l’hiver 2013-2014 dans les réseaux de Schefferville et dans les Îles-de-la-Madeleine.

Réponse :

Voir la réponse à la question 24.1 de l’AHQ-ARQ à la pièce HQD-4, document 2.

5.2 Veuillez indiquer les dates auxquelles ces appels ont été rendus nécessaires ainsi que l'impact sur la réduction de la demande qui en a résulté pour chacun de ces appels.

Réponse :

Voir la réponse à la question 24.1 de l'AHQ-ARQ à la pièce HQD-4, document 2.

5.3 Veuillez indiquer quels ont été les résultats des appels au public dans chacun des réseaux visés en priorité.

Réponse :

Voir la réponse à la question 24.1 de l'AHQ-ARQ à la pièce HQD-4, document 2.

5.4 Veuillez indiquer si le Distributeur a subséquemment communiqué aux clients des réseaux autonomes ciblés en priorité les résultats de leurs efforts qui ont été déployés suite aux appels à la réduction de la demande.

Réponse :

Voir la réponse à la question 24.1 de l'AHQ-ARQ à la pièce HQD-4, document 2.

5.5 Compte tenu du niveau de revenu relativement faible des ménages de plusieurs réseaux autonomes, le Distributeur convient-il que le potentiel commercialisable des mesures pourrait être presque nul?

Réponse :

Le Distributeur ne peut se prononcer tant que l'analyse du potentiel commercialisable des mesures ne sera pas complétée.

5.6 Compte tenu du coût évité relativement plus élevé en énergie et en puissance pour les réseaux autonomes comparativement au réseau intégré, le Distributeur convient-il qu'il pourrait être davantage approprié de procéder à l'installation directe de certaines mesures d'économie d'énergie et/ou de puissance?

Réponse :

Le Distributeur déploiera tous les efforts requis pour implanter toutes les mesures pour lesquelles il existe un potentiel commercialisable et dont la rentabilité économique est démontrée.

6. Référence: HQD- 2, document 2, annexe 5, page 85

Question 6 :

6.1 Veuillez indiquer si le programme de *Produits économiseurs d'eau* est le même pour les réseaux autonomes que pour le réseau intégré. Veuillez indiquer combien de participants se sont prévalus du programme à ce jour pour chacun des territoires visés.

Voir la réponse à la question 2.1 de la demande de renseignements n° 2 du GRAME à la pièce HQD-4, document 5.

6.2 Veuillez indiquer si le programme *Chauffe-eau à 3 éléments* offert aux Îles-de-la-Madeleine s'adresse principalement au secteur de la nouvelle construction. Veuillez aussi indiquer combien de clients ont participé au programme à ce jour. Veuillez distinguer les participants qui proviennent de la nouvelle construction de ceux qui proviennent des habitations existantes.

Réponse :

Voir la réponse à la question 2.1 de la demande de renseignements n° 2 du GRAME à la pièce HQD-4, document 5.

6.3 Compte tenu que la récupération de chaleur des eaux grises procure sensiblement les mêmes réductions de puissance qu'un chauffe-eau à 3 éléments en plus de produire des économies d'énergie, veuillez justifier l'exclusion de cette mesure du portfolio du Distributeur.

Réponse :

Voir la réponse à la question 2.1 de la demande de renseignements n° 2 du GRAME à la pièce HQD-4, document 5.